

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

284. Traitements et autres dépenses, \$14,668,891.
285. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$2,444,700.
443. Recensement, \$953,002.
- Loi sur les grains du Canada—
Commission des grains—
444. Administration, \$136,425.
445. Frais de fonctionnement et d'entretien, \$3,594,148.
- Élévateurs de l'État—
446. Frais de fonctionnement et d'entretien, \$1,404,479.
447. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$291,547.
- Crédits spéciaux—
448. Division de la coopération économique et technique internationale, y compris l'administration du plan de Colombo et de certains plans de coopération des Nations Unies, \$119,993.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Atomic Energy of Canada Limited—

536. Avances à l'*Atomic Energy of Canada Limited* selon les montants et moyennant les conditions que le Gouverneur en conseil pourra approuver (dont la remise à Sa Majesté d'obligations ou d'actions de la société en contrepartie des avances), pour financer la construction d'un nouveau réacteur (NRU) et de bâtiments auxiliaires à Chalk-River, d'ouvrages en vue de leur assurer des services, pour la construction ou l'acquisition de matériel pour la Division des produits commerciaux, à Ottawa et à d'autres endroits, et de logements et autres ouvrages à Deep-River; et autorisation à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'entreprendre la construction desdits logements et autres ouvrages à Deep-River pour le compte de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, \$6,464,000.

Prêts, placements et avances—

544. Création, pour l'année financière courante et les années subséquentes, d'un compte spécial d'exploitation au Fonds du revenu consolidé sur lequel devront être imputées les dépenses faites relativement à la Foire commerciale internationale du Canada et auxquelles seront créditées les recettes provenant de la Foire, la différence excédentaire entre les sommes imputées sur ledit compte et les montants y crédités ne devant jamais dépasser \$1.

537. Avances de capitaux d'exploitation à l'*Atomic Energy of Canada Limited* moyennant les conditions approuvées par le Gouverneur en conseil, \$1,560,000.

Atomic Energy of Canada Limited (Programme de recherches)—

640. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, et autorisation à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'entreprendre la construction d'ouvrages à Deep-River pour l'*Atomic Energy of Canada Limited*—Crédit supplémentaire, \$2,239,500.

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

690. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel—Crédit supplémentaire, \$25,000.

Administration générale—

739. Administration centrale—Crédit supplémentaire, \$3,000.

Expositions—

740. Exposition en général—Crédit supplémentaire, \$25,000.

Division des standards—

741. Service d'inspection de l'électricité et du gaz—Crédit supplémentaire, \$5,000.

Loi sur les grains du Canada—

Commission des grains—

742. Administration — Crédit supplémentaire, \$14,475.

Crédits spéciaux—

743. Division de la coopération économique et technique internationale, y compris l'administration du Plan de Colombo et de certains plans de coopération des Nations Unies—Crédit supplémentaire, \$33,643.

744. Provision, nonobstant toute disposition de la Loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies (ci-après appelée "la Loi"), que, si le montant recouvré par Sa Majesté ou en son nom d'un emprunteur en vertu de la Loi n'est pas moindre que le montant payé par le ministre des Finances à une banque, en vertu de l'article 3 de la Loi, aucun montant supplémentaire ne sera recouvré de l'emprunteur par Sa Majesté ou en son nom, \$1.

Atomic Energy of Canada Limited—

784. Avances à l'*Atomic Energy of Canada Limited* selon les montants et moyennant les conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver (dont la remise à Sa Majesté d'obligations ou d'actions de la société en contrepartie des avances), pour financer la construction d'un nouveau réacteur (NRU) et de bâtiments auxiliaires à Chalk-River, d'ouvrages en vue de leur assurer des services, pour la construction ou l'acquisition de matériel pour la Division des produits commerciaux, à Ottawa et à d'autres endroits, et de logements et autres ouvrages à Deep-River; et autorisation à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'entreprendre la construction desdits logements et autres ouvrages à Deep-River pour le compte de l'*Atomic Energy of Canada Limited*—Crédit supplémentaire, \$6,000,500.

PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère—

85. Administration centrale et rétributions à la Corporation commerciale canadienne et autres compagnies pour services fournis en matière d'achats et de production pour la défense, \$6,391,430.

86. Soins, entretien et garde d'usines, immeubles, machines-outils et outillage de production, de réserve, appartenant à la Couronne, \$750,000.

87. Capitaux pour aider à la construction, l'achat l'extension ou l'amélioration d'outillage ou d'ouvrages de premier établissement par des entrepre-